



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-neuf septembre le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2025

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Rémy CHABANAT, Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNIER, Héroïse FERRIER, Véronique SAUZEDDE

Ont donné procuration :

Laurent SERIER à Laurent DOLCEMASCOLO
Sophie CARRE à Anthony BOURBONNAUX
Stéphanie YVERNAULT à Véronique SAUZEDDE

Absent : Nicole MARQUES, Céline DESSIMOND

Secrétaire de séance : Grégory COINTE

DELIBERATION

**Subventions : Suppression de la STEP du bourg et refoulement des Effluents vers la
STEP de Pont Astier
N°2025/09/45**

Objet : Finances locales : Subvention

Madame le Maire rappelle, les travaux d'assainissement conformément au schéma directeur d'assainissement et le tableau de programmation des travaux sur la période 2023-2032.

Madame le Maire expose au conseil municipal les travaux de suppression de la STEP du Bourg et refoulement des effluents vers la STEP de Pont Astier

Madame le Maire donne lecture du plan de financement

Travaux :	178 196.00 € HT
Maitrise d'œuvre :	19 950.00 € H.T
Total travaux :	198 146.00 €
Conseil Départemental 20% :	39 629.20€
Bonus 5% gestion en régie :	9 907.30€
Parc Livradois forez 5% :	9 907.30€
Bonus zonage FFR 5% :	9 907.30 €
Agence de l'eau Loire Bretagne 30% :	59 443.80 €
Autofinancement :	69 351.10€

AR Prefecture

063-216302653-20250929-20250945-DE
Reçu le 06/10/2025



COMMUNE D'ORLEAT
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le projet de travaux et plan de financement
- Autorise Mme le Maire à lancer la consultation des entreprises
- Autorise Mme le Maire à déposer le dossier de subvention auprès des différents partenaires

*Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et
an ci-dessus, au registre sont les signatures.*

Fait à Orléat, le 29 septembre 2025

Le Maire

Elisabeth BRUSSAT

Le secrétaire

Grégory COINTE

AR Prefecture

063-216302653-20250929-20250945-DE
Reçu le 06/10/2025